

La procédure d'approbation avec la participation et l'information des autorités et du public

Swissgrid SA
Bleichemattstrasse 31
Case postale
5001 Aarau
Suisse

T +41 58 580 21 11
info@swissgrid.ch
www.swissgrid.ch

Phase	Détails	Participation de diverses parties prenantes dans le cadre de la procédure prévue par la loi	Parties prenantes Autorités / responsables politiques	Parties prenantes Public	Mesures Swissgrid Autorités/Politique	Mesures Swissgrid Public
Analyse des besoins	L'analyse des besoins futurs en matière de développement du réseau est réalisée dans le cadre de la planification pluriannuelle, appelée Réseau stratégique. La planification du Réseau stratégique se base sur le scénario-cadre pour la Suisse.	Le scénario-cadre pour la Suisse est élaboré par l'OFEN et approuvé par le Conseil fédéral. Le Réseau stratégique de Swissgrid est examiné par le régulateur (ElCom) avant d'être publié.	Autorités au niveau fédéral, politique nationale et cantonale	Associations environnementales, groupes d'intérêts, recherche, médias, public	<ul style="list-style-type: none"> Information sur les scénarios et la méthodologie de la planification pluriannuelle ainsi que sur les projets nécessaires via différents canaux de communication 	<ul style="list-style-type: none"> Groupe de travail de la branche sur la régionalisation sous la direction de Swissgrid
Préparation	Au cours de cette phase, Swissgrid élabore pour chaque projet de réseau différents corridors de lignes câblées souterraines et de lignes aériennes pour la zone concernée par un projet de ligne.	Durant cette phase, Swissgrid et les cantons concernés par le projet concluent un accord de coordination. Il permet de s'assurer que les requêtes des cantons sont intégrées dès le début à la planification.	Autorités et politique au niveau cantonal, conseils communaux, politique locale	Associations environnementales, groupes d'intérêts, personnes directement concernées, médias	<ul style="list-style-type: none"> Échange avec les cantons concernés Information de l'OFEN sur la procédure et le dépôt prévu de la demande pour le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité (PSE) Exposé devant les parlementaires cantonaux des cantons impliqués Manifestations avec les conseillères communales et les conseillers communaux et les groupes d'intérêts le long de la ligne sujette à discussion 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation du public au moyen des médias régionaux et des publications des communes Publication d'informations récentes sur le site Internet du projet de réseau

Intégration dans le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité de la Confédération (PSE)	<p>Swissgrid dépose sa demande pour la procédure de PSE. Il s'agit du dispositif principal de planification et de coordination de la Confédération pour l'extension et la construction de lignes de transport. À l'issue de cette phase, le Conseil fédéral définit le corridor pour la ligne et la technologie (ligne aérienne, ligne câblée souterraine ou combinaison).</p>	<p>Un groupe de suivi mis en place par l'OFEN et composé de représentantes et représentants de la Confédération, des cantons, des organisations de protection de l'environnement et de Swissgrid discute des variantes proposées et émet une recommandation. Les personnes concernées peuvent prendre position dans le cadre d'une consultation publique organisée par l'OFEN (procédure de consultation et de participation selon l'art. 19 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire).</p>	<p>Autorités au niveau fédéral, cantonal et communal, politique locale</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Avant le dépôt de la demande: Entretiens personnels avec les communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens personnels avec les différents publics (groupes d'intérêts, associations) • Communication initiale lors du dépôt de la demande via différents canaux • Publication de communiqués de presse et envoi de dépliants aux ménages • Réunions d'information en cas de décision concernant une zone de planification et un corridor
Projet de construction	<p>Swissgrid élabore le projet de construction concret dans le cadre du corridor de planification défini par le Conseil fédéral.</p>	<p>Cette phase comprend notamment la négociation des servitudes et la définition du tracé exact de la ligne. Swissgrid met en place une commission consultative du projet idéalement composée des représentantes et des représentants des communes concernées. La mission de la commission consultative du projet consiste à faire valoir les demandes de la population et des autres parties prenantes ainsi qu'à présenter des options d'action permettant d'exploiter au mieux la marge de manœuvre disponible.</p>	<p>Communes, politique locale</p>	<p>Organisations environnementales, groupes d'intérêts, personnes directement concernées, médias</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la commission consultative du projet et réunions régulières • Information continue sur les activités de la commission consultative du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la commission consultative du projet et réunions régulières • Envoi de dépliants aux ménages

Procédure d'approbation des plans (PAP)	<p>Swissgrid dépose une demande d'approbation des plans auprès des autorités compétentes. À l'issue de cette phase, les autorités, que ce soit l'ESTI ou l'OFEN, délivrent à Swissgrid la décision d'approbation des plans, y compris le permis de construire, et, dans certaines circonstances, édictent des conditions supplémentaires qui doivent être intégrées dans la planification du projet.</p>	<p>C'est à ce stade qu'a lieu la mise à l'enquête publique du projet et que les parties prenantes et les personnes concernées peuvent déposer un recours. Si l'ESTI ne parvient pas à résoudre les différends, l'OFEN poursuit les négociations. La responsabilité des négociations incombe aux autorités. Les recours peuvent être portés devant les tribunaux.</p>	<p>Autorités au niveau fédéral</p>	<p>Organisations environnementales, groupes d'intérêts, personnes directement concernées, médias</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur le lancement de la PAP 	<ul style="list-style-type: none"> • Conférences de presse et réunions d'information sur le lancement de la PAP • Envoi de dépliants aux ménages • Participation à des salons
Construction	<p>Les travaux de construction commencent une fois que le permis de construire exécutoire a été accordé. Swissgrid acquiert les fournitures et les prestations de services nécessaires conformément aux prescriptions du droit des marchés publics.</p>		<p>Communes, politique locale</p>	<p>Organisations environnementales, groupes d'intérêts, personnes directement concernées, médias</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions d'information pour les autorités locales et régionales 	<ul style="list-style-type: none"> • Conférences de presse et visites à l'occasion d'étapes importantes • Envoi de dépliants aux ménages concernant l'état d'avancement des travaux • Informations détaillées sur le site Internet du projet de réseau • Participation à des salons • Panneaux de chantier sur place